

L'an deux mille vingt, le trente mai, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi cinq juin à dix-neuf heures, dans la salle des associations et à huis clos en raison de la situation sanitaire.

Le Maire

Séance du 5 juin 2020

(Projet non encore approuvé par le Conseil municipal)

L'an deux mille vingt, le vendredi à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, MM. Jean-Marie BERTRAND et Jean-Pierre CHAPUT, Mmes Michèle ALOUCHY, Michèle TIXIER-GALLAND et Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY. Mme Évelyne GIPOULON.

Absent excusé : M. Frédéric DUPLÉIX, qui a donné pouvoir à Mme Justine BOSSERT.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

1) Approbation des comptes rendus des deux précédentes réunions du Conseil Municipal

a) Réunion du 28 février 2020

Après avoir sollicité d'éventuelles observations sur le projet de compte rendu de la réunion tenue par le Conseil le 28 février 2020, et avoir constaté qu'il n'y en a pas, le Maire soumet ce projet au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Le projet de compte rendu est approuvé à l'unanimité.

b) Réunion du 24 mai 2020

Après avoir sollicité d'éventuelles observations sur le projet de compte rendu de la réunion tenue par le Conseil le 24 mai 2020, et avoir constaté qu'il n'y en a pas, le Maire soumet ce projet au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Le projet de compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Vote des taux d'imposition 2020

Le Maire rappelle les taux d'imposition de 2019, restés inchangés depuis 2009, année d'adhésion de la Commune à la Communauté de communes AUZANCES/BELLEGARDE :

- Taxe d'habitation : 5,63 %
- Taxe foncier bâti : 6,75 %
- Taxe foncière non bâti : 46,06 %

Il propose de ne pas modifier ces taux pour 2020, en indiquant que :

- En raison de la réforme de la taxe d'habitation (suppression progressive pour les résidences principales ; remplacement par une dotation de l'Etat), le Conseil n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation ;
- le produit fiscal total attendu par la Commune en 2020, en incluant 16 383 € de compensation de taxe d'habitation par l'Etat, ressort à 42 330 € (41 816 € perçus en 2019).

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Les taux pour 2020 des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti sont approuvés à l'unanimité.

3) Subventions aux associations

Mmes Isabelle CARTON et Michèle ALOUCHY se déportent et quittent la salle, étant personnellement concernées en raison de leurs fonctions de dirigeantes du Comité des fêtes, association bénéficiaire d'une subvention communale.

Les 1 400 € prévus au budget 2020 pour les subventions aux associations (2 000 € au budget 2019) tiennent compte des demandes effectives et des annulations de certaines manifestations en raison de la crise sanitaire (Course de côte de la Tardes, par exemple).

Le Maire propose que ces subventions aillent à l'ACCA (200 €), au Comité des fêtes (250 €), au Football (150 €), au Judo (160 €), aux P'tits Loups (160 €), à Sportez-vous bien (100 €) et à l'association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXème siècle (100 €), à la condition que les demandes en soient faites par les bénéficiaires et qu'elles soient accompagnées des justifications nécessaires, notamment d'une copie des comptes 2019. Le montant budgété comprend également une réserve de 280 €.

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition de subventions aux associations pour l'exercice 2020.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

La proposition de subventions aux associations est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil prenant part au vote.

4) Votes des budgets 2020

Le Maire rappelle que :

- la préparation du budget 2020 a fait l'objet d'une réunion de travail, le vendredi 29 mai, à laquelle tous les conseillers municipaux ont été conviés ;

- le budget annexe relatif à l'atelier (bâtiment loué à la société Codechamp) a été maintenu lors de la réunion du conseil municipal du 14 février 2020 ;

- les deux budgets (le budget principal et le budget annexe) sont votés par chapitres ; les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées en dépenses et en recettes ;

- comme d'habitude, les recettes de fonctionnement excèdent les dépenses de fonctionnement, de sorte que le surplus ainsi dégagé vient contribuer au financement des investissements ; y contribue également le solde non consommé des excédents dégagés les années précédentes.

Puis sont passés en revue et commentés les différents postes des deux projets de budget adressés aux membres du Conseil avec la convocation à la présente réunion (voir les états joints au présent compte rendu).

Une discussion s'ensuit.

- Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	89 850,00 €	Atténuations de charges :	150,00 €
Charges de personnel :	43 400,00 €	Produits des services :	7 931,00 €
Autres charges de gestion courante :	24 400,00 €	Impôts locaux :	51 230,00 €
Charges financières :	100,00 €	Dotations :	81 716,00 €
		Autres produits de gestion courante :	23 000,00 €
Virement à la section d'investissement :	78 668,26 €	Produits exceptionnels :	400,00 €
		Produits financiers :	0,00 €
		Résultat reporté de 2018 :	71 991,26 €
Total dépenses de fonctionnement :	236 418,26 €	Total recettes de fonctionnement :	236 418,26 €

S'agissant des *recettes de fonctionnement* :

- les 81 716,00 € de dotations de l'Etat (« dotations, subventions, participations ») comprennent : 50 957 € de dotation forfaitaire de fonctionnement + 17 636 € de dotation de solidarité rurale + 4 171 € de dotation de péréquation + 4 550 € de dotation aux élus + 564 € de compensation de TVA au titre des charges de fonctionnement + 2 137 € d'allocation compensatrice de taxe foncière sur les propriétés non bâties + 1 641 € d'allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation + 60 € d'allocations compensatrices diverses ;

- les impôts locaux sont budgétés pour 51 230 € (contre 48 500 € dans le budget 2019 et 53 198 € effectivement encaissés en 2019) ;

- les produits des services sont prévus en forte hausse, soit 7 931 € contre 4 600 € au budget 2019 (5 649 € effectivement encaissés), en raison de remboursements de charges acquittées (3 000 €) par la Commune pour le compte du syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble ;

- les autres produits de gestion courante (loyers notamment) passent de 12 600 € dans le budget 2019 (14 237 € effectivement encaissés) à 23 000 € du fait d'un reversement, en 2020, de 10 000 € du budget de l'atelier au budget principal.

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement** :

- Leur montant total budgété passe de 195 057 € en 2019 à 236 418 € pour 2020, soit une augmentation de 21,2 % (+ 41 361 €) ;
- Déduction faite du surplus des recettes sur les dépenses virées à la section d'investissement, dont l'estimation augmente de 58 407 € (budget de 2019) à 78 668 € (+ 34,7 %), la hausse nette des dépenses budgétées ressort à 15,4 % (+ 21 100 €) ;
- Cette progression de 15,4 % recouvre, pour une part importante, des dépenses que la Commune se fera ensuite rembourser et, d'autre part, l'incidence des estimations prudentes des dépenses avec des montants prévisionnels plus élevés qu'ils ne seront en réalité (les dépenses de fonctionnement réelles nettes de 2019 se sont élevées à 102 161 € pour un montant net prévu au budget de 2019 de 136 650 €, soit une marge de 34 489 € [+ 25,2 %]) ;
- Les prévisions de charges à caractère général (89 850 €) augmentent de 13,7 % (+ 10 800 €), notamment du fait de la prise en compte du coût en année pleine de la navette scolaire quotidienne pour conduire les élèves de l'école à la cantine de Bellegarde, désormais à la charge de la Commune et non plus de la Communauté de communes¹ ;
- Les prévisions de charges de personnel (43 400 €) augmentent de 10,4 % (+ 4 100 €) ;
- Les autres charges de gestion courante (24 400 €) augmentent de 34,1 % (+ 6 200 €) en raison principalement, d'une part, des charges acquittées pour le compte du syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble (+ 3 000 €) mais que celui-ci va rembourser à la Commune, et, d'autre part, des montants réévalués des indemnités des élus (+ 1 520 €, soit le montant de l'augmentation de la dotation versée par l'Etat à ce titre).

¹ Il doit en résulter un transfert de recettes (via le calcul des dotations versées par l'Etat) entre la Communauté de communes et la Commune, avec effet rétroactif à la date de prise en charge de la dépense par la Commune. Ce transfert n'a cependant pas encore été examiné par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et n'est donc pas encore intervenu.

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2019 :	23 250,00 €	Restes à réaliser 2019 :	46 738,00 €
Déficit d'investissement 2019 :	52 549,28 €	Excédent de fonctionnement 2019 capitalisé :	29 061,28 €
Opérations d'équipement :	107 102,26 €	Subventions d'équipement :	26 300,00 €
<i>Op. 11 « Terrains »</i>	26 500,00 €	FCTVA :	10 334,00 €
<i>Op. 12 « Achat de matériels »</i>	6 752,26 €	Virement de la section de fonctionnement :	78 668,28 €
<i>Op. 13 « Travaux de voirie »</i>	46 650,00 €		
<i>Op. 14. « Salle polyvalente »</i>	5 000,00 €		
<i>Op.15 « Eglise »</i>	0,00 €		
<i>Op.16 « Aménagement du bourg »</i>	11 200,00 €		
<i>Op.17 « cimetière »</i>	7 000,00 €		
<i>Op.18 « Bâtiment mairie »</i>	4 000,00 €		
Emprunts et cautionnements :	8 700,00 €	Emprunts et cautionnement :	500,00 €
Opérations d'ordre	-		
041 - opérations patrimoniales	-	041 - opérations patrimoniales	-
Total dépenses d'investissement :	191 601,54 €	Total recettes d'investissement :	191 601,54 €

Les opérations d'équipement prévues en 2020 (sous réserve de l'obtention des subventions demandées) s'élèvent à 107 102,26 € :

- 26 500 € : 24 000 €(terrains) pour la constitution d'une réserve foncière en bordure est et nord de la place de l'église (environ 5 600 m² relevant des parcelles AW 71 et AW 149) et 2 500 € pour l'installations de claustras pour cacher les poubelles ;
- 6 752,26 € pour l'acquisition de divers matériels ;
- 46 650 € pour la voirie, avec la réfection de trois tronçons de routes communales : entre Rimareix et Chez Bardy (VC n° 1 ; 24 198,24 TTC) ; entre le carrefour avec la route départementale n° 9 et Chez Aufaure (VC n° 5 ; 16 782,00 € TTC) ; entre le carrefour avec la route départementale n° 988 et La Ribière (VC n° 116 ; 3 555,84 €) ;
- 5 000 € (salle polyvalente) pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un grand écran ;
- 11 200 € pour l'installation d'une pergola, pour le restaurant, sur la terrasse de l'ancien presbytère et divers ;
- 7 000 € pour le cimetière (jardin du souvenir, columbarium et banc, mur) ;
- 4 000 € pour le bâtiment de la mairie.

S'y ajoutent 8 700 € de remboursement d'emprunt.

Le montant total des dépenses d'investissement 2020, hors opérations 2019 non encore soldées, ressort ainsi à 115 802,26 €.

Ces 115 802,26 € seront financés comme suit :

- 26 300 € de subventions ;
- 10 334 € de compensations de TVA ;
- 78 668,26 € d'autofinancement ;
- 500 € de cautionnement.

Par ailleurs, la prise en compte des restes à réaliser sur opérations d'investissement de 2019 concerne 23 250 € de dépenses et 46 738 € de recettes intervenues en 2020. Il en résulte un excédent de + 23 488 € (=

46 738 € - 23 250 €). En conséquence, le résultat d'investissement de 2019 (besoin de financement à couvrir)² diminue d'autant, passant de 52 549,28 € à 29 061,28 €.

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition de budget principal pour l'exercice 2020.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

La proposition de budget principal pour l'exercice 2020 est approuvée à l'unanimité.

- Budget de l'atelier :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	11 376,95 €	Autres produits de gestion courante :	5 305,00 €
		Remboursement de frais	100,00 €
Autres charges de gestion courante :	10 005,00 €	Résultat reporté de 2019 :	15 976,95 €
Total dépenses de fonctionnement :	21 381,95 €	Total recettes de fonctionnement :	21 381,95 €

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations en cours :	10 319,29 €	Excédent d'investissement :	10 319,29 €
Emprunts et cautionnements :	350,00 €	Emprunts et cautionnement :	350,00 €
Total dépenses d'investissement :	10 669,29 €	Total recettes d'investissement :	10 669,29 €

Les recettes de ce budget annexe, uniquement de fonctionnement, sont constituées des loyers versés par la société Codechamp (loyer réévalué en 2019 à l'occasion de l'échéance du bail), soit 5 300 € en 2020. Les charges sont quasi nulles.

Un reversement de 10 000 € est effectué en 2020 au budget général de la Commune.

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition de budget annexe pour l'exercice 2020.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

La proposition de budget annexe pour l'exercice 2020 est approuvée à l'unanimité.

- Emprunts :

L'encours 2020 des emprunts souscrits par la Commune se présente comme suit :

² Voir le point 8 « affectation des résultats de l'exercice 2019 » du compte rendu de la réunion du conseil du 14 février 2020.

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 2020	Échéances 2020		Capital restant dû au 31/12/2020
					Capital	Intérêts	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0,027 %	6 555,54 €	8,85 €	26 239,85 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aufaure et Rimareix	Département	0 %	800 €	0,00	800,00 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800 €	0,00	3 200,00 €

5) Convention de mise à disposition d'agents de la Commune auprès de la Communauté de communes

5.1 Convention auprès de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

Mme Isabelle CARTON se déporte et quitte la salle, étant personnellement concernée en tant qu'épouse d'un employé communal.

Le Maire propose au Conseil d'approuver la convention à passer entre la Commune et la Communauté de communes pour la mise à disposition d'un employé de la Commune intervenant dans le cadre de l'école, donc pour une activité relevant de la Com-com et dont la charge est remboursée par celle-ci à la Commune. Il s'agit du nettoyage et de la désinfection des sanitaires et des tables de la salle de classe lors de la pause de midi, qu'effectue Sébastien CARTON depuis la reprise de l'école en application du protocole sanitaire anti-covid-19.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

La convention à passer avec la Com-com est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil prenant part au vote.

5.2 Convention auprès du Syndicat de communes « Bellegarde et Saint Silvain Ensemble »

Messieurs Alain GRASS et Jean-Marie BERTRAND se déportent et quittent la salle, étant concernés en tant que dirigeants de l'association de préfiguration et d'accompagnement du futur centre de santé pour le secteur de Bellegarde.

Selon les statuts du syndicat intercommunal *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble* constitué pour construire et ensuite louer pendant quinze ans, en crédit-bail, le bâtiment du centre de santé, le secrétariat du syndicat est assuré par le secrétariat de la Commune de Saint-Silvain. Ce temps supplémentaire est évalué à environ une heure et demi par semaine. Il fera l'objet d'une convention de remboursement à conclure entre la Commune et le syndicat pour la durée de celui-ci.

Il soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

6) Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie

Du fait de la convention passée avec le syndicat de communes, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter, d'une heure et demi par semaine (3/4 heure le lundi et 3/4 d'heure le jeudi), le temps de travail du secrétariat de mairie, avant notation du nombre d'heures effectué pour le syndicat. Actuellement de 17h00 hebdomadaire, le temps de travail passerait à 18h30, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Il soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
11	0	0

7) Prime exceptionnelle pour le personnel communal

Mme Isabelle CARTON se déporte et quitte la salle, étant personnellement concernée en tant qu'épouse d'un employé communal.

Le Maire rappelle l'organisation du travail adoptée pour les deux agents communaux durant la période de confinement imposée par la crise sanitaire, ainsi que depuis lors. Moyennant les strictes précautions, conformes aux prescriptions gouvernementales, convenues avec les deux employés (fermetures de locaux du secrétariat de mairie, mais avec présence de la secrétaire de mairie aux horaires habituels ; travail à l'extérieur selon les horaires habituels sous réserve du respect des règles de distanciation pour l'agent technique), le service public communal a pu être assuré continuellement, malgré les circonstances difficiles.

Il propose donc d'allouer une prime exceptionnelle de 500 € (correspondant à 1 000 € pour un temps plein) à chacun des deux employés de la Commune, en application des dispositions du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents des fonctions publiques de l'Etat et territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

L'attribution d'une prime exceptionnelle aux deux employés communaux est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil prenant part au vote.

Au-delà de cette prime, le Conseil municipal, au nom de toute la Commune, tient à exprimer sa vive reconnaissance aux deux employés communaux pour le remarquable souci du service public qu'ils ont manifesté en cette occasion.

8) Questions diverses

a) *Conteneurs de déchets ménagers de Chez Aufaure*

Une plateforme horizontale va être aménagée pour les deux conteneurs du haut du village, ce qui leur évitera d'intempestives divagations.

b) *Conteneurs de déchets de Sannegrاند*

Ils sont désormais partagés entre deux emplacements : un, sur une parcelle sectionnaire, au milieu du village ; un autre en haut du village, sur l'accotement, en face de la maison ROSEREN (famille absente jusqu'alors, mais venant prochainement s'établir dans le village).

Une réunion des habitants de la section est convoquée pour le samedi 13 juin prochain à 10 heures à la Mairie afin d'examiner la meilleure façon d'assurer la desserte des habitations du haut du village. Sera aussi évoquée la pose de claustras autour des emplacements des conteneurs.

Par ailleurs, le SIVOM sera interrogé sur les possibilités d'une meilleure adéquation des capacités en conteneurs aux besoins de l'exploitation agricole située dans le village.

c) Chemin de la carrière à Sannegrand

Malgré les travaux effectués par l'entreprise TARRET, lors de forte pluie, les ruissellements continuent en haut du chemin, notamment en raison de l'obstruction des buses enterrées sous le chemin pour conduire les eaux collectées en amont vers la rigole aménagée dans le champ voisin.

Après une première visite sur place avec l'entreprise, le Maire va s'y rendre de nouveau pour voir avec les principaux usagers concernés la meilleure façon de remédier à l'engorgement des buses.

d) Circuit pédestre de la fontaine saint Silvain

Le Maire va réunir sur place les propriétaires des deux parcelles contiguës AW 140 (M. et Mme Michel SEJALON) et AW 125 (M. Jean ALLAIRE) en lisière desquelles la Commune souhaite acquérir une bande de terrain de 3 mètres de large pour créer une boucle de promenade entre la fontaine saint Silvain et le chemin des écoliers. Une zone embroussaillée et en déclivité complique à la fois le tracé du sentier et la détermination des limites des deux parcelles concernées (voir point 7 du compte rendu de la réunion du Conseil tenue le 25 octobre 2019).

e) Circuit pédestre du pont « romain »

La possibilité d'utiliser le chemin rural, aujourd'hui embroussaillé, longeant la Tardes entre le pont de Chez Aufaure (ou pont « Malgat », sur le VC n° 5) et le pont « romain » (ou « des mariés ») pour créer une promenade, voire une aire de détente, va être étudiée.

f) Cimetière

L'aménagement à retenir pour le jardin du souvenir à créer à proximité du columbarium est actuellement en discussion. Les avis sont les bienvenus.

g) Commissions du conseil municipal

Tous les conseillers municipaux seront conviés aux réunions des commissions habituellement constituées pour traiter des sujets tels que les travaux ou l'information et la communication, sauf lorsque des dispositions légales ou réglementaires prévoient l'obligation de recourir à une commission et à une composition spécifiques.

Outre la commission des appels d'offres et ouvertures des plis (constituée lors la réunion du Conseil du 24 mai dernier), figure parmi les exceptions la *commission communale des impôts directs* : lors de sa prochaine réunion, le Conseil municipal devra ainsi proposer à l'administration fiscale les noms de 24 membres possibles de cette commission (présidée par le Maire ou un adjoint délégué) entre lesquels le directeur départemental des finances publiques choisira les 12 commissaires retenus (6 titulaires et 6 suppléants, dont un titulaire et un suppléant non domiciliés dans la Commune).

h) Journées européennes du patrimoine

En dehors des visites guidées de l'église, la Municipalité va voir s'il est aussi possible de proposer, lors des prochaines journées du patrimoine (les 19 et 20 septembre), la présentation de deux autres objets du patrimoine communal classés au titre des Monuments Historiques : le corbillard hippomobile municipal datant de 1924 et le Christ du 15^{ème} siècle retrouvé il y a quelques années dans le grenier du presbytère.

La séance est levée à 21 heures 15.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le vendredi 3 juillet prochain

Le secrétaire,
Jean-Marie BERTRAND

Le Maire,
Alain BUJADOUX